



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Faites attention! La berce du Caucase est en fleurs

Scott, le 11 juillet 2023. – En juillet, la berce du Caucase est en fleurs partout en Chaudière-Appalaches. Même si elle est très impressionnante, les neuf organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches rappellent que cette plante exotique envahissante est dangereuse pour la santé humaine et que vous ne devez pas intervenir, la couper ou la faucher au risque de vous brûler ou d'empirer le problème. Pour une sixième année consécutive, les citoyens peuvent signaler sa présence sur le site web byebyeberceducaucase.com ou au 581-224-6671.

Procédure de signalement simple

Pour signaler la présence de berce du Caucase, les citoyens doivent prendre des photos de la feuille et de la tige, noter son emplacement et remplir le formulaire en ligne sur www.byebyeberceducaucase.com. Par la suite, les OBV confirmeront l'espèce de la plante. Si c'est bien de la berce du Caucase, les équipes spécialisées des OBV s'occuperont de l'arracher et de faire les suivis nécessaires pour éradiquer sa présence cette année et les prochaines.

Les signalements citoyens, essentiels!

Les signalements reçus permettent aux OBV de confirmer la présence de berce du Caucase sans avoir à parcourir la région. « Les gens sont nos yeux sur le terrain, parce que le territoire est immense et qu'on ne peut malheureusement pas être partout, » rappelle François Lajoie, directeur général de l'OBV de la Côte-du-Sud. La plupart des colonies sont déjà connues et nos équipes les ont à l'œil, mais il est possible qu'il reste des plants isolés ou des colonies inconnues. Plusieurs colonies ont été éradiquées depuis 2018!

Les signalements permettent également d'éviter que les fleurs se transforment en graines et tombent au sol. Une fois au sol, une graine peut prendre de 3 à 5 ans avant de pousser, ce qui oblige ainsi à rester vigilant pour maintenir les résultats positifs de la lutte menée de manière concertée entre les 9 OBV depuis 2018. « Selon les grandeurs des colonies et le moment où on peut intervenir, on arrache le plant ou on coupe au moins les ombelles pour éviter la propagation de graines au sol, » explique Bruno Fortin, chargé du Plan directeur de l'eau de l'OBV de la Côte-du-Sud.

Les neuf organismes de bassins versants œuvrant dans la Chaudière-Appalaches tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont participé ou participent à un tel projet

d'éradication. « La vigilance des citoyens, en particulier des producteurs agricoles et leurs conseillers, c'est ce qui nous permet d'être optimiste pour les prochaines années.

La berce du Caucase

La berce du Caucase peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur alors que ses feuilles peuvent atteindre 1,5 m de largeur et 3 m de longueur. À maturité, atteinte en trois à cinq ans, la plante forme de grandes ombelles de fleurs blanches dès le mois de juillet. D'abord vertes, les graines vont brunir et tomber au sol. Un seul plant de berce du Caucase peut généralement produire de 15 000 à 20 000 graines, viables de 5 à 7 ans une fois tombée au sol, d'où l'importance d'empêcher leur dispersion pour limiter la propagation de cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé.

Le danger provient de sa sève, incolore et indolore, qui peut causer des brûlures importantes au premier contact avec la peau. Ces brûlures surviennent dans les 24 à 48 heures après le contact, car la sève dite phototoxique s'active sous les rayons UV de la lumière naturelle ou artificielle. Si vous pensez avoir été en contact avec sa sève, laver rapidement (10 minutes) et couvrir durant quelques jours pour éviter l'exposition à la lumière.

À propos de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et de l'environnement. Cette 2^e phase (2022-2025) est financée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, par les 10 MRC de la Chaudière-Appalaches, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et Hydro-Québec. Un plan de sensibilisation et de communication portant sur les risques à la santé a été élaboré avec la direction de la Santé publique du CISSS.

- 30 -

Source :

François Lajoie, directeur général
Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud
C. direction@obvcotedusud.org

Pour information :

Émilie Sirois, chargée de projets en communication
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
C. communications@cobaric.qc.ca